



**Nous bouclons ce journal samedi 14 novembre, les articles ont tous été rédigés avant les attaques de la nuit du 13 au 14 novembre, et nous n'intégrons donc que quelques réactions sur le vif en page 7.**

**Attention Changement d'adresse de la CGT Educ'action Versailles!**

**CGT Educ'action Versailles**  
 La Rotonde-32-34 avenue des Champs Pier-  
 reux-92 000 NANTERRE  
 .Tel : 06 40 16 79 39  
 Commission paritaire n° : 1012S07065  
 Dir. de publication : Régis Signarbieux  
 IMPROFFSET GRIGNY  
 Imprimé sur papier recyclé

# Le Courrier

## Journal de l'académie de Versailles

**Octobre novembre  
 décembre  
 Bimestriel n° 165**

SOMMAIRE	
Édito	1
La section professionnelle d'électronique doit rester au LPO Ionesco d'Issy-les-Moulineaux !	2
Mobilisation sur Pontoise	2
INFO JURIDIQUE : IMP, pas de signature pour les lettres de missions !	3
Projet d'organisation du temps de travail dans le premier degré.	3
Lutte contre la réforme du collège : où en est-on?	4
Dossier Promotion d'échelon	5-6
Hommages Attentats Paris	7
Nos coordonnées	8

### Le cynisme tranquille

**C**'est celui du ministre de l'intérieur B. Cazeneuve annonçant le retour des contrôles aux frontières, à l'instar d'autres dirigeants européens, sa seule réponse à l'afflux de réfugié-e-s politiques et économiques est d'ériger un mur pour protéger notre espace européen d'une misère qu'elle ne veut pas accueillir. Brandissant leur drapeau national ou leur pseudo réalisme économique, ils versent trois larmes sur les corps des noyé-e-s échoués chaque jour sur les plages de méditerranée et retournent discuter de la libre circulation des capitaux et de l'alignement par le bas des droits sociaux des salarié-e-s.

C'est aussi celui de notre premier ministre qui dénonce les « voyous » d'Air France « qui font mal à l'image de la France » et réclame à leur encontre des « sanctions lourdes », en défendant la direction de cette entreprise privée (à capitaux publics pour 18%) qui prévoit le licenciement de près de 3000 salarié-e-s en engrangeant des bénéfices record. En effet, le

groupe KLM-Air France annonce un résultat en hausse de 321 millions d'euros au troisième trimestre (le chiffre d'affaires augmente de 4,2%, à 7,2 milliards) mais continue à demander des « efforts » à ses salarié-e-s et a lancé 18 procédures disciplinaires à l'encontre des salarié-e-s en lutte contre la plan de licenciement.

C'est évidemment celui de notre ministre de tutelle qui appelle à la mixité des collèges en faisant appel au sens moral et civique des parents d'élèves pour les inciter à inscrire leurs enfants dans les établissements ZEP de leur commune. Nos ministres vont sûrement montrer l'exemple immédiatement en inscrivant leurs enfants dans un des trente collèges concernés par l'expérimentation (sur 7100)...difficile à faire puisque cette expérimentation se fera entre collèges d'une même commune ou très proche, ce sont donc les habitants des quartiers populaires qui seront seul-e-s à pouvoir faire œuvre de civisme !

Nos dirigeants ont renoncé clairement à porter un projet politique global, renvoyant chacun et chacune à des choix individuels en faisant abstraction des inégalités créées et entretenues par notre société. En le faisant avec le vocabulaire et les références d'une gauche dont ils continuent de se réclamer ils valident l'idée qu'aucune solution collective n'est possible, que l'Etat n'a plus les moyens de réguler un système économique dont l'objectif ne peut être que de générer le profit maximum.

**L'objectif de nos collectifs militants CGT est de dénoncer ce cynisme, de traquer les inégalités, d'affirmer la nécessité de la solidarité, mais aussi celle de la redistribution des richesses produites, du financement des services publics qui écartent du domaine marchand les biens de première nécessité comme la santé, le logement, l'éducation, l'énergie... Renforçons-les, faisons-les vivre, c'est une nécessité !**

Marie Buisson  
 Co-secrétaire académique

## La section professionnelle d'électronique doit rester au LPO Ionesco d'Issy-les-Moulineaux !

**N**ous sommes en 2015, 15 ans après l'an 2000 et son fameux baby boom. Jusque là rien de révolutionnaire et on aurait pu penser qu'un intervalle de 15 ans aurait permis d'anticiper la hausse démographique disons... prévisible. Que nenni et même bien au contraire. Dans les Hauts de Seine comme ailleurs les lycées et les classes sont pleins jusqu'à la « gueule » mais cette hausse démographique sert même d'alibi pour faire disparaître la voie professionnelle dans une commune ! En effet, sous le prétexte du manque de places pour accueillir les lycéens de la voie générale et technologique sur Issy-les-Moulineaux, les autorités académiques et le conseil régional veulent faire de la place en supprimant la section professionnelle du Lycée polyvalent Ionesco (Issy) pour l'envoyer vers le LP Côtes de Villebon à Meudon-la-Forêt.

Concrètement, cela signifie la disparition de l'en-seignement professionnel de la ville d'Issy-les-

Moulineaux, la dégradation des conditions de travail pour les personnels (mutation « forcée »), la dégradation de condition d'études pour les élèves (allongement pour nombre d'entre eux de leur temps de trajets) et la fin de la mixité sociale et du LPO. Il n'est pas acceptable que les élèves, les parents et les personnels fassent les frais de l'imprévoyance des autorités académiques et régionales quant à la hausse globale des effectifs dans le département des Hauts de Seine. C'est tout bonnement incroyable que ce projet puisse exister alors même que le conseil régional communique sur la polyvalence des lycées et la mixité sociale. Il y a loin de la parole aux actes mais là, enfin, quand même !

C'est encore plus surprenant quand on sait que d'autres solutions existent pour maintenir cette section professionnelle sur place tout en accueillant les élèves des séries générales et technologiques dans des conditions correctes (meilleure occupation des locaux, bâtiments provisoires,

etc.). Les personnels très attachés au maintien de la section pro n'ont cessé lors de rencontres avec le conseil régional et la direction académique de prouver chiffres à l'appui que le maintien était viable. Il faut les écouter.

**Aujourd'hui, les autorités académiques et le conseil régional doivent revenir sur leur projet et préparer une rentrée 2016 en maintenant la section professionnelle d'électronique (SEN) au LPO Ionesco d'Issy-les-Moulineaux. C'est en ce sens que la CGT Educ'action 92, la FSU, SNFOLC 92 et Sud Education 92 ont signé un communiqué commun. Il n'est pas trop tard pour la raison triomphe !**

Samuel Serre  
Secrétaire départemental  
CGT Educ 92

## Mobilisation sur Pontoise

**N**ous étions 120 au rassemblement de Pontoise samedi 26 septembre dernier à l'appel des personnels de l'éducation de la ville (ATSEM, animateur-trices et enseignant-e-s) et soutenu par la CGT Educ'action 95 et plus de 170 le 10 octobre. Les revendications étaient claires : s'opposer aux mesures d'austérité sur la ville avec notamment la baisse du nombre d'ATSEM dans les classes, la baisse du salaire pour les animateur-trices et les enseignant-e-s, la multiplication de la précarité globale chez les personnels. Face à un maire qui multiplie les provocations et les attaques contre le mouvement syndical, les personnels soutenus par les parents ont conservé une unité forte et appellent désormais à une journée de grève le 19 novembre prochain.

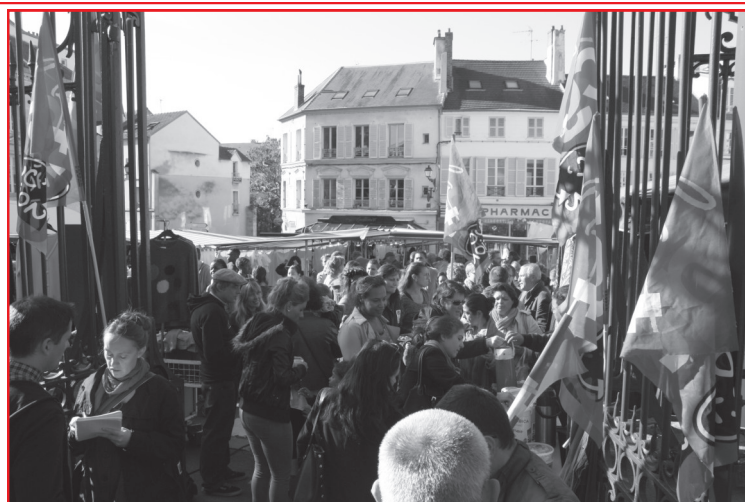
Une première victoire est déjà à noter : un syndicat des agents communaux CGT a été créé avec l'aide de la CGT Educ'action 95..

Au-delà de la situation locale, nous sommes dans l'exemple même de la mise en place concrète de l'austérité par les collectivités territoriales. Les choix budgétaires effectués se font au détriment de l'éducation et les conditions de travail des

personnels et des élèves se dégradent de manière sensible. Il ne s'agit plus désormais d'analyser les conséquences des mesures mais bien de constater les dégâts de l'austérité.

Le cas de Pontoise est également un modèle pour les autres villes du département et d'ailleurs mais aussi pour les établissements du second degré. La baisse des dotations ne touche pas seulement les municipalités mais également les conseils généraux, régionaux et par ricochet les collèges et les lycées. Nous sommes bien dans un choix de société où l'éducation subit les conséquences de choix économiques privilégiant le capital.

Dans cette optique, le mouvement sur Pontoise est enfin un modèle de lutte pour les autres secteurs géographiques ou éducatifs. Il traduit la nécessité de se rencontrer pour débattre dans



notre secteur de nos conditions de travail. La rapidité de l'action sur Pontoise et son importance sur la ville indique aussi que le temps n'est pas à la résignation.

**Il faut désormais faire converger les personnels et permettre à tous de décider des conditions matérielles dans lesquelles nous travaillons.**

Mathieu Moreau  
Co-secrétaire CGT Educ'action 95

## INFO JURIDIQUE : IMP, pas de signature pour les lettres de missions !

**U**n proviseur n'a pas à faire signer une lettre de mission aux collègues concernant les missions exercées en établissement, celle-ci étant réservées aux personnels remplissant des missions particulières à caractère académique, conformément à la disposition mentionnée à l'article 5 du décret n° 2015-475 du 27 avril 2015 et aux principes édictées au paragraphe I de la circulaire n° 2015-058 du 29-4-2015 relative aux modalités d'attribution de l'indemnité pour mission particulière (IMP).

Il est d'ailleurs précisé que pour « les missions exercées en établissement(...) les modalités de mise en œuvre des missions particulières sont présentées, pour avis, par le chef d'établissement au conseil d'administration, après avis du conseil pédagogique, dans

le cadre de l'enveloppe notifiée par le recteur. Cette procédure se déroule entre les mois de février et de juin, dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire. »

Que le chef d'établissement donne un document précisant la nature des missions qui sont confiées aux collègues est une chose mais en aucun cas sous forme de lettre de mission à contresigner, ce qui serait un véritable engagement contractuel entre l'agent et sa hiérarchie, juridiquement opposable.

Les obligations réglementaires de service sont en effet régies par des décrets spécifiques (décret 2014-940 du 20 août 2014, complété pour les PLP par les articles 31 à 32 du décret n° 92-1189 du 06 novembre

1992) et ne doivent pas être individualisées, ce qui serait une porte ouverte à la gestion indivi-

dualisée des carrières et des rémunérations que nous refusons à la CGT, lui préférant une logique de service public.

En revanche, l'article 8 du même décret n°2015-475 précise que « Le chef d'établissement présente pour avis au conseil d'administration, après avis du conseil pédagogique, les missions particulières qu'il prévoit de confier au sein de l'établissement ainsi que leurs modalités de mise en œuvre, dans le cadre de l'enveloppe notifiée par le recteur d'académie. » Et ce travail doit obligatoirement être fait !

Frédéric Moreau,  
co-secrétaire académique  
Jean-Pierre Devaux,  
responsable du pôle national juridique.

## Projet d'organisation du temps de travail dans le premier degré : un nouveau recul pour les personnels !

**L**e ministère de l'Éducation nationale soumettra aux organisations syndicales, lors d'un prochain groupe de travail, un projet de décret relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré...

Si le volume global horaire des 108 h, hors face-à-face pédagogique, reste inchangé pour les personnels, le nouveau cadre imposé est bien plus contraint. La souplesse laissée dans l'organisation actuelle avait pourtant été saluée comme une avancée pour les collègues qui retrouvaient ainsi une certaine liberté d'organisation et de concertation.

En supprimant la nature forfaitaire des heures de préparation des activités pédagogiques complémentaires et des heures de travail pédagogique

d'équipe, le ministère renie les engagements qu'il avait pris vis-à-vis des personnels et des organisations syndicales en 2013.

La formulation proposée pour la formation continue est également inquiétante, elle institutionnalise le recours quasi exclusif à la formation à distance.

Rappelons que le CHSCT ministériel a reconnu que ce mode de formation n'avait aucun caractère obligatoire.

Dans ce même projet de décret, la ministre remet en cause les conditions de travail des enseignant-es exerçant en milieu pénitentiaire.

Cela se traduit par une augmentation des obligations de service et par la mise en place d'un chiffrage des heures devant être consacrées aux activités de coordination, de concertation et à l'évaluation des personnes déte-

nutées à enseigner en milieu carcéral, l'hétérogénéité des publics et les préparations qu'il faut pour s'adapter à ces conditions de travail ne sont plus reconnues.

La mise en œuvre de ces mesures rendra les postes de ces structures encore moins attractifs.

**Pour la CGT Educ'action, tout cela est purement inacceptable, notre syndicat interviendra lors de la consultation de novembre pour que de profondes modifications soient apportées à ce texte.**

**La CGT Educ'action sera aux côtés des personnels pour construire l'opposition à un texte qui, appliqué en l'état, ne peut que provoquer l'hostilité des enseignant-es.**

**Extrait du communiqué national**

## Lutte contre la réforme du collège : où en est-on ?

### La position de la CGT Educ'action

**M**algré les mobilisations des enseignant-e-s et de la majorité des organisations syndicales, la réforme du collège se poursuit. Les recteur-trice-s commencent à préparer la rentrée 2016 dans cette optique. Le 4 novembre nous étions invités par le recteur de Versailles, avec les autres organisations syndicales représentatives, à une réunion sur la mise en place des formations pour les personnels des collèges. Celles-ci doivent avoir lieu dans le courant de l'année scolaire et se tiendront en partie hors du temps scolaire. La CGT Educ'action Versailles a, avec d'autres, décliné l'invitation. Notre organisation syndicale a participé aux actions de lutte et de grève des personnels et à la construction d'un front intersyndical contre cette réforme, ce mouvement se poursuit aujourd'hui, débattre avec le recteur et les services du rectorat de l'organisation des formations nécessaire à sa mise en place, pourrait être interprété comme un signal de fin de la lutte. Ce n'est pas le cas !

La CGT Educ'action continue à porter un regard critique sur cette réforme qui n'est pas du tout à la hauteur des enjeux éducatifs pour le collège. Des réformes sont nécessaires pour que le collège soit bien un outil de lutte contre les inégalités sociales, scolaires, spatiales, qu'il permette la réussite de toutes et tous, qu'il débouche sur une orientation choisie et valorisée vers le lycée. Mais les moyens alloués à celle-ci sont très insuffisants, les réformes ne peuvent se faire en écartant la question des effectifs par classe ou celle du salaire des personnels. Dans de nombreux établissements des équipes ont travaillé et réfléchi collectivement pour tenter de répondre aux difficultés spécifiques des élèves. Les projets d'équipe, se faisant sur le temps d'enseignement, dans le cadre des programmes nationaux et sur la base du volontariat, vont être en partie balayés et remplacés par des dispositifs complexes et inégalitaires, comme celui des EPI.

La CGT Educ'action revendique une école émancipatrice pour toutes et tous, y compris ceux qui n'ont que l'école publique pour réussir. Les questions pédagogiques doivent être abordées en même temps que celles des conditions de travail et d'étude et des moyens mis à disposition. Sinon, la pédagogie n'apparaît que comme un moyen de renvoyer les personnels des écoles, collèges et lycées aux difficultés croissantes auxquelles ils font face au quotidien, en leur enjoignant de faire toujours plus et mieux avec moins.



### Le point sur la mobilisation

**Q**uelle que soit la forme retenue dans les établissements les formations commencent dans les collèges. Les équipes de ces établissements doivent décider collectivement si elles veulent participer à ces formations et, si elles y vont, comment elles interpellent les inspecteur-ice-s sur la mise en place pratique de la réforme et les moyens alloués. La CGT a publié une note qui précise les obligations légales des enseignant-e-s qui peuvent s'ils le souhaitent faire cours et ne pas se rendre aux formations. Pour celles et ceux qui les ont déjà commencées, pas de surprises : manque de préparation, pas de réponses concrètes...ce n'est pas de nature à rassurer les équipes sur la rentrée 2016.

Quelles sont les perspectives de mobilisation ? Lors de la dernière intersyndicale nationale seule la CGT Educ'action avait un mandat pour appeler à une journée de grève nationale avant les congés de Noël. C'est donc un appel à des initiatives locales qui a finalement été rédigé par cette intersyndicale. Pour la CGT la lutte contre la réforme doit se poursuivre. Au moment où nous rentrons dans la préparation matérielle de la rentrée 2016 et où nous allons mesurer dans chaque établissement les difficultés liées à cette mise en place, il est nécessaire de proposer à nos collègues des perspectives de lutte. Le financement de la réforme demanderait l'attribution de 4000 ETP (Equivalents Temps Plein), le budget 2016 ne permettra pas de les créer et il faudra à coup sûr récupérer les moyens sur les dotations des lycées. **Les dotations horaires des lycées professionnelles risque d'être principalement impactées, puis la politique actuelle de renforcer l'orientation en lycée général et technologique vide volontairement les classes de Secondes professionnelles.**

### Extrait du communiqué intersyndical :

La ministre crée, par ce refus de tout dialogue, une situation de blocage qui l'oppose à la majorité des personnels.

- L'intersyndicale appelle, dans l'immédiat, tous les collègues à s'opposer localement aux formations qui ne sont que des formatages à la réforme et à décider collectivement de la forme de cette opposition (refus d'y participer, grève, participation collective à la formation en y exprimant notre refus de la réforme...). Elle rappelle que des préavis de grève journaliers sont déposés.
  - L'intersyndicale appelle les personnels à participer à une semaine d'action à partir du 23 novembre en multipliant les expressions communes, les réunions publiques, les distributions publiques de tracts...
  - L'intersyndicale appelle les personnels à se réunir en assemblées générales, heures d'information syndicale pour débattre des suites de l'action, en particulier de la possibilité de construction d'une grève majoritaire permettant de créer le rapport de force pour gagner. Dans la perspective de monter d'un cran dans la mobilisation, elle invite les assemblées générales à lui faire remonter leurs prises de position.
- L'intersyndicale reste déterminée à poursuivre la lutte contre cette réforme inacceptable et demande l'ouverture de discussions sur d'autres bases.



# DOSSIER SYNDICAL DE PROMOTION

## TITULAIRE STAGIAIRE MA

(mettre une croix dans la case correspondante)

Syndiqué(e) cgt : oui  non :

**NOM :**  
**Prénom :**  
**Date de naissance :**  
**Adresse personnelle :**  
**Ville :** **Code Postal :**  
**Téléphones :** domicile : -- -- -- -- -- portable : -- -- -- -- --  
**e-mail :** .....@.....

Corps : .....

Grade :  Classe Normale

Hors Classe

Echelon actuel : ....<sup>ème</sup> échelon

Discipline : .....

Code discipline : .....

(Voir dernier arrêté de promotion)

Type d'établissement : .....

(LPO, Lycée, LP, Collège, Segpa, EREA, IUFM etc.)

Affectation actuelle :

Nom de l'établissement : .....

Adresse : .....

### Situation administrative

Note administrative obtenue avant le 31 août 2015 : ...../40

Note pédagogique obtenue avant le 31 août 2015 : ...../60

Note globale : ...../100

Note pédagogique pour les MA : ...../20

Pour les CPE, note administrative obtenue avant le 31 août 2015 : ...../20

Date de la dernière inspection : .../.../.....

Echelon dans lequel vous étiez à cette date : .....<sup>ème</sup> échelon

(Voir dernier rapport d'inspection)

Date de la dernière promotion : .../.../.....

(Voir dernier arrêté de promotion)

*Si vous avez eu un reclassement*

Reliquat d'ancienneté retenu : .....an(s) .....mois .....jour(s)

(Voir dernier arrêté de reclassement)

Êtes-vous "promouvable" entre le 01/09/2015 et le 31/08/2016 :

(Voir tableaux d'avancement)

Au grand choix

Au choix

À l'ancienneté

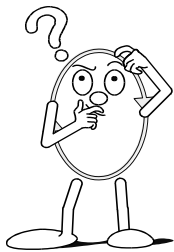
Dates : .../.../20....

.../.../20....

.../.../20....

Voir sur [I-prof](#), rubrique :  
"Votre dossier\Carrière\Notation"  
ou  
sur feuille récapitulative  
de notation envoyée par  
le Rectorat en  
novembre-décembre  
2015

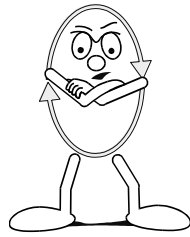
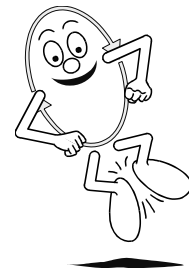
- **Pour permettre le traitement de votre dossier, joindre OBLIGATOIREMENT la photocopie de votre dernier arrêté de promotion.**



# PROMOTION d'ECHELON 2015 / 2016

Titulaires et stagiaires

**Promouvable ou non ?  
Comment le savoir ?**  
*(Attention promouvable  
ne veut pas dire promu)*



## Le Calcul :

### Au grand Choix :

Date d'accès à votre dernier échelon (*voir arrêté d'avancement*).  
Reporter, d'après les tableaux, la durée prévue pour le passage d'un échelon à un autre.  
Dédouiser l'éventuel reliquat d'ancienneté (*si reclassement récent*).  
Ajouter la durée obtenue, à la date d'accès de votre dernier échelon et vous trouvez la date de votre éventuelle promotion.

### Exemple :

6<sup>ème</sup> au 15-02-2014

6<sup>ème</sup> → 7<sup>ème</sup> 2 ans 6 mois

**Promouvable le : 15-08-2016  
au Grand Choix**

Si cette date est comprise **entre le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et le 31 août 2016**, BRAVO, vous êtes **PROMOUVABLE** et vous serez **PROMU SI** votre note **GLOBALE** de l'année **PRECEDENTE** vous permet d'être dans les mieux classés (**30% des promouvables seront promus**).

*Ex: si vous êtes 10 promouvables, 3 seront promus au Gd Choix. Les 7 autres attendront le petit choix ou l'ancienneté. (Pour certains échelons, on peut être promouvable au Gd Choix et au choix, la même année)*

**Au Choix :** Même calcul mais avec la durée prévue au choix dans les tableaux (5/7 des promouvables seront promus).

## **Pour votre calcul, remplir le tableau ci-dessous :**

Votre échelon actuel : .....échelon	Date d'accès à cet échelon : .../ .../ .....		
Durée nécessaire pour un passage au : (voir tableaux ci-dessous et inscrire cette durée dans les cases ci-contre) →	Grand Choix	Choix	Ancienneté
	...an(s)...mois	...an(s)...mois	...an(s)...mois
Reliquat d'ancienneté éventuel : →	...an(s)...mois...jour(s)	...an(s)...mois...jour(s)	...an(s)...mois...jour(s)
Durée obtenue après retrait du reliquat : →	...an(s)...mois...jour(s)	...an(s)...mois...jour(s)	...an(s)...mois...jour(s)
Date de promotion éventuelle : →	.../ .../ 20__	.../ .../ 20__	.../ .../ 20__

**Si vous êtes promouvable, nous retourner [la fiche syndicale](#)**

## Tableaux d'avancement d'échelon

Rythme d'avancement dans la classe normale du corps des professeurs certifiés, agrégés, d'EPS, des écoles, CPE et PLP

Echelon	Grand Choix	Choix	Ancienneté
Du 1 <sup>er</sup> au 2 <sup>e</sup>	3 mois	3 mois	3 mois
Du 2 <sup>e</sup> au 3 <sup>e</sup>	9 mois	9 mois	9 mois
Du 3 <sup>e</sup> au 4 <sup>e</sup>	1 an	1 an	1 an
Du 4 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup>	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
Du 5 <sup>e</sup> au 6 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 6 <sup>e</sup> au 7 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 7 <sup>e</sup> au 8 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 8 <sup>e</sup> au 9 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
Du 9 <sup>e</sup> au 10 <sup>e</sup>	3ans	4 ans	5 ans
Du 10 <sup>e</sup> au 11 <sup>e</sup>	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

Avancement à la Hors Classe	
1 <sup>er</sup> au 2 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois
2 <sup>ème</sup> au 3 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois
3 <sup>ème</sup> au 4 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois
4 <sup>ème</sup> au 5 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois
5 <sup>ème</sup> au 6 <sup>ème</sup>	3 ans
6 <sup>ème</sup> au 7 <sup>ème</sup>	3 ans

Rythme d'avancement des MA.

Echelon	Choix	Ancienneté
Par échelon du 1 <sup>er</sup> au 4 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois	3 ans
Autres échelons	3 ans	4 ans



**Drôle de sensation ce bouclage de journal syndical au milieu des images de violence et de mort qui nous submergent depuis cette nuit...sensation de gueule de bois, difficulté à se replacer immédiatement dans la perspective de la vie politique et militante de notre pays. Difficile de savoir où nous en serons lorsque ce journal vous parviendra presque deux semaines après les morts, les déclarations, l'état d'urgence. Nous ne vous livrons donc que quelques réactions « à chaud » et notre conviction inébranlable que la solidarité et la fraternité ne sont pas que des mots dans des discours mais des valeurs qui, plus que jamais, guident nos choix et nos combats au quotidien.**

**Marie Buisson, Frédéric Moreau et Mathieu Moreau, pour le secrétariat académique de la CGT Educ'action.**

### Prendre soin de l'humain

Nous savions que la vie était fragile, que l'humain c'était par moments et que la démocratie était menacée par les forces archaïques qui habitent encore le monde.

Nous savions que, face à la vacuité de nos modèles économiques fondés sur la consommation compulsive, notre occident peinait à offrir un autre idéal que l'assujettissement aux intégrismes.

Nous savions que tout ce qui nous tient à cœur est mortel et que l'obscurité absolue peut, un jour, faire oublier l'espoir de toute lumière...

Que cette nuit terrible où nous avons éprouvé la terreur de la pénombre, nous rappelle notre fragilité et notre finitude.

Qu'elle renforce ainsi notre détermination à prendre soin de toute vie, de toute pensée libre, de toute ébauche de solidarité, de toute joie possible.

Prendre soin de la vie et de l'humain, avec une infinie tendresse et une obstination sans faille, est, aujourd'hui, la condition de toute espérance.

Sachons qu'un seul sourire échangé, un seul geste d'apaisement, aussi minime soit-il, peut encore, contre tous les fatalismes, contribuer à nous sauver de la barbarie...

Philippe Meirieu, 14.11.15

Bruxelles, le 14 novembre 2015

Cher-e-s collègues,

Nous sommes profondément choqués par les assauts terroristes qui se sont déroulés à Paris hier soir, qui sont de nouvelles attaques révoltantes contre nos valeurs démocratiques fondamentales.

L'Internationale de l'Education tient à exprimer sa solidarité la plus profonde avec le peuple français et avec toute la communauté des enseignant(e)s et des personnels de soutien à l'éducation en France, et elle vous souhaite de trouver, dans ces moments de deuil, la force de surmonter la douleur et la révolte en continuant à défendre ces valeurs qui sont les nôtres dans vos syndicats et vos établissements scolaires, avec vos élèves et étudiants.

Nous exprimons nos condoléances les plus sincères aux familles et aux proches des victimes innocentes de ces attaques.

Salutations fraternelles,

Fred van Leeuwen, Secrétaire général de l'International de l'Education

# ADRESSES UTILES



## CGT EDUC'ACTION

263 rue de Paris - Case 549

93 515 Montreuil cedex

☎ 01 55 82 76 55

☎ 01 49 88 07 43

[unsen@ferc.cgt.fr](mailto:unsen@ferc.cgt.fr)

[www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr)

## CGT EDUC'ACTION VERSAILLES

La Rotonde - 32-34 Avenue des Champs  
Pierreux

92 000 NANTERRE

[cgteducversailles@gmail.com](mailto:cgteducversailles@gmail.com)

Tel : 06 40 16 79 39

Co-secrétaires académiques :

Marie BUISSON

et Frédéric MOREAU

Responsable Élus CAPA :

Frédéric Moreau

Permanences téléphoniques

Permanences tous les vendredi + permanences téléphoniques  
en fonction de nos disponibilités : laissez un message pour  
être rappelés ou envoyez-nous un courriel (Beaucoup d'in-  
formations pratiques et d'actualités sur notre site  
Internet

<http://www.cgteduc-versailles.fr/>

### SDEN-CGT 78

Maison des Syndicats

4, place de Touraine

78 000 VERSAILLES

☎ 01 39 49 42 50

☎ 06 75 36 49 58

[sden-cgt78@wanadoo.fr](mailto:sden-cgt78@wanadoo.fr)

Co-secrétaires départementaux :

Dominique Mousseau Xavier Lemaitre

Permanence : Vendredi

### SDEN-CGT 91

12, place des Terrasses de l'Agora

91 034 EVRY CEDEX

☎ 09 64 48 48 47

☎ 01 60 78 55 43

[sdencgt91@orange.fr](mailto:sdencgt91@orange.fr)

Secrétaire départemental :

Yannick Billiec

Permanences : merc. 10h-12h, jeudi

10h-16h, vend. 15h-18h

### SDEN-CGT 92

La rotonde 32-34 Avenue des champs  
Pierreux 92 000 Nanterre

Syndicat 06 81 96 51 23

Question carrières 1<sup>er</sup> degré

06 40 58 25 46

Questions carrières 2<sup>nd</sup> degré

06 38 79 32 38

[sdencgt92@wanadoo.fr](mailto:sdencgt92@wanadoo.fr)

Blog : <http://cgteduc92.ouvaton.org/>

Secrétaire départemental :

Samuel SERRE

Permanence : le vendredi à partir de

10h00

### SDEN-CGT 95

82, bd Gal Leclerc

95 100 ARGENTEUIL

☎ 01 34 10 02 55

☎ 06 88 77 36 17

[sden-cgt-95@wanadoo.fr](mailto:sden-cgt-95@wanadoo.fr)

Site : [http://](http://www.cgteducaction95.ouvaton.org)

[www.cgteducaction95.ouvaton.org](http://www.cgteducaction95.ouvaton.org)

Co-secrétaires départementaux :

Olivier Delous, Mathieu Moreau

Permanence : Mardi 10-17h et ven-

dredi 10-17h

## ENVIE DE VOUS SYNDIQUER ? REMPLISSEZ LE BULLETIN D'ADHÉSION !

NOM : .....

Prénom : .....

PLP, Certifié, Agrégé, Instit., PE, PEGC, CPE, MA,

Assistant d'éducation, Contractuel, Vacataire, ATSS (entourez)

Adresse Personnelle :

.....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

Établissement :

Nom :

.....

Adresse :

.....

.....

Code postal :

.....

Ville :

.....

Bulletin à renvoyer à la CGT Educ'action Versailles La Rotonde - 32-34 Avenue des Champs Pierreux 92 000 NANTERRE